Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20190328-N4-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

BUREAU

Séance du 28 mars 2019

Délibération N4

Marché de maintenance et de modernisation du système d'information opérationnel : marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise SYSTEL .

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir et de moderniser l'infrastructure du SIO ;

DECIDE

Article 1er : le marché négocié passé sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise SYSTEL, pour la maintenance et la modernisation du système d'information opérationnel (SIO) du SDIS 36, tel qu'annexé, est approuvé et Monsieur le Président est autorisé à le signer.

Article 2 : le marché de maintenance en cours passé avec l'entreprise SYSTEL ne sera pas reconduit à compter du 11 juin 2019. Le président est autorisé à signer la décision de non reconduction.

Serge DESCOUT